



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

partages

Question écrite n° 105776

Texte de la question

Les règles de l'indivision, qui bloquaient indéfiniment certaines successions, ont été assouplies. M. Alain Marleix demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer les modifications qui ont été apportées et les dates d'application des décrets correspondants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105776

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10226